

COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE LA ROCHE (06730)
EXRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 25 SEPTEMBRE 2012

I – FINANCES

1. Subventions aux associations

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'attribuer, pour l'exercice 2012, pour chaque association, qui a fourni le dossier réglementaire, une subvention ainsi que l'ensemble des prestations matérielles précédemment énoncées.

Le montant total de ces subventions financières s'élève à 15 672 euros.

2. Titres de recettes en non valeur

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'admettre en non-valeur pour un montant total de 399,77 euros les taxes et produits irrécouvrables.

II - DOMAINE COMMUNAL

1. Résiliation du bail à construction consenti le 27 juin 1995 à l'OPAM transféré à NLA et cession de l'assiette dudit bail au profit de NLA

Où l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à résilier le bail à construction signé le 27 juin 1995, relatif à la parcelle cadastrée AK N°113 d'une superficie de 200m², et à céder l'assiette de ce bail à NLA pour un montant de 90 000 euros, sachant que tous les frais liés à ces actes seront à la charge exclusive du demandeur.

2. Extension du pôle école-crèche : acquisition parcelle AH N°28, sise 25 Bd du 8 Mai 1945

Où l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les formalités nécessaires à l'acquisition de la parcelle cadastrée AH N°28 sise 25 Bd 8 mai 1945 au prix de 367 500 €,
- de solliciter des aides aussi élevées que possible auprès du Président du Conseil Général, et du Président du Conseil Régional,
- de prévoir les crédits nécessaires à l'article 2111 de l'exercice en cours.

3. Désaffectation d'une portion du CR N°17 et cession aux riverains : engagement de la procédure

Où l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les formalités nécessaires à l'ouverture d'une enquête publique relative à la désaffectation et la cession de cette portion du CR 17,
- de donner votre accord de principe, sous réserve des conclusions du commissaire enquêteur, sur la désaffectation puis la cession de la portion du CR 17 concernée, à condition que tous les frais relatifs à cette opération restent à la charge des demandeurs.

4. Projet d'acquisition des parcelles cadastrées AH N°183, 185 et 186, situées 49 Bd du 8 mai 1945 pour la création d'un parking et/ou d'un jardin public avec aménagements pour enfants

Où l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de donner un accord de principe sur l'acquisition, par voie amiable ou non, des parcelles cadastrées AH N°183, 185 et 186, sises 49 boulevard du 8 mai 1945,

III - URBANISME

1. Demande de modification du Plan Local d'Urbanisme

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de demander à Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur de bien vouloir prescrire la modification n°1 du Plan local d'Urbanisme de la commune.

IV - TRAVAUX / MARCHES

1. Fourniture de petits matériels et produits d'entretien : constitution d'un groupement de commandes

Où l'exposé de Monsieur FASANI et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes entre notre Commune, le SIVOM Val de Banquière, le SIVOM de l'Abadie et toutes les communes membres du SIVOM Val de Banquière qui le souhaiteront, selon le modèle annexé.

LE MAIRE,



H. COLOMAS

AFFICHE LE 5 OCTOBRE 2012